

**DECISION N°200-2024 –
AVENANT N°1 - MARCHÉ PUBLIC « FOURNITURE, LIVRAISON ET MONTAGE
DE MOBILIER DE BUREAU ET DE RESTAURATION INTERIEURE »**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique et notamment en ses articles L 2123-1, R 2123-1 1° et R 2194-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le marché public « Fourniture, livraison et montage de mobilier de bureau et de restauration intérieure » notifié le 05 juillet 2024 à la société dénommée MOBILIER JAROZO dont le siège social est à CIVENS (Loire), 350 Rue de l'industrie,

Vu l'avenant n°1 suivant le devis DV14986 du 11 octobre 2024 ci-annexé,

Considérant que de nouveaux besoins se sont révélés nécessaires et entraînent des moins et des plus-values, à savoir la fourniture de tables abattantes ainsi que d'un pupitre plus qualitatif. Ces fournitures ne figuraient pas dans le marché public initial,

Considérant qu'il est, par conséquent, nécessaire de porter avenant audit marché public,

Considérant que le seuil des 221 000,00 € en dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer l'avenant n°1 - joint en annexe - au marché public « Fourniture, livraison et montage de mobilier de bureau et de restauration intérieure » notifié le 05 juillet 2024 à la société dénommée MOBILIER JAROZO dont le siège social est à CIVENS (Loire), 350 Rue de l'industrie, pour un montant de 5 032,04 € HT.

ARTICLE 2

Dire que les crédits requis sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 24/10/2024

Le Président,
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241024-200-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024